



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_9_2

Nombre de délégués en exercice
: 31

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 08 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE COMMUNALE - SAINTE MARGUERITE LAFIGERE, Bâtiment Mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 02 Décembre 2025

Présents : 21

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Objet : Création d'emplois non permanents

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur COMPAGNE Jacques
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionel
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, tant pour les emplois permanents que non permanents (saisonnier, surcroit d'activité...) hormis pour le remplacement d'un agent dont le cadre d'emploi est déjà présent au tableau des effectifs.

Il est proposé la création d'emplois non permanents suivants pour les agents déjà en poste :

- Adjoint technique territorial à 35 heures hebdomadaires au poste d'agent technique à l'espace sportif, du 08/12/2025 au 30/06/2026.
- Adjoint territorial d'animation à 24 heures hebdomadaires annualisées au poste d'animateur _ adjoint de direction au centre de loisirs du 08/12/2025 au 30/09/2026.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

DÉCIDE :

- 1) **De créer les postes définis précédemment,**

- 2) De compléter en ce sens le tableau des effectifs permanents et non permanents de la collectivité
3) Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,
4) D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le